SÉNAT DU CANADA

BILL SD-404.

Loi pour faire droit à Jessie Davis Hill.

Préambule.

CONSIDÉRANT que Jessie Davis Hill, demeurant en la cité de Verdun, province de Québec, épouse de Kenneth Hill, domicilié au Canada et demeurant en ladite cité, a, par voie de pétition, allégué que lui et elle ont été mariés le premier jour de septembre 1956, en ladite cité, 5 et qu'elle était alors Jessie Davis; considérant que la pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son époux, ledit mariage soit dissous; et considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder à la 10 pétitionnaire ce qu'elle demande; A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage. 1. Ledit mariage est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet. 15